

Envoyé en préfecture le 04/06/2018
Reçu en préfecture le 04/06/2018
Affiché le **05 JUIN 2018**
ID : 035-213501570-20180524-DEL_22_2018-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre mai à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude BRARD, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Jean-Claude BRARD, Annick ROCHELLE, Bruno PAVIS, Christian LEFEUVRE, Charly MARTEAU, Samuel BUQUET, Jacqueline SOBOLEWSKI, Ludovic VALLEE, Didier FAUCHEUX, André GELIN, Jeannine HELBERT

Absents excusés : Hélène BOUVET

Absents :

Annick ROCHELLE est élue secrétaire.

Hélène BOUVET a donné procuration à Jean-Claude BRARD

Date de la convocation : 17 mai 2018

Membres en exercice : 12

Membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 12

Date affichage convocation : 17 mai 2018

Délibération n° 22 – 2018

Actualisation du zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement est un document établi au niveau communal et consiste à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement que chacune a vocation à recevoir. Le zonage d'assainissement existant a été approuvé le 17 décembre 1999. Monsieur le Maire propose au conseil de l'actualiser et de procéder à l'enquête publique en même temps que celle de la carte communale.

Il propose le devis de DM EAU ayant déjà intervenu sur notre commune pour la station d'épuration. La prestation s'élève à 2 450,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la proposition de DM EAU pour la somme de 2 450,00 € HT et autorise monsieur le maire à signer le devis à intervenir.

A Le Loroux, le 29 mai 2018

Le Maire
JC BRARD,



Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus